

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.10.12_02**

Le douze octobre deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 02/10/2020.

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20201012-2020-10-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Rapporteur : Monsieur François RIEU – Maire.

DELIBERATION 2 : APPROBATION DU PROJET « INSTALLATION D'UNE CLOTURE – TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU DISPOSITIF BONUS-RELANCE ET AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire explique que la commune de Grignon dispose de 2 terrains de football : le premier d'entraînement et le second d'honneur.

Le terrain d'honneur sert aux rencontres officielles entre les clubs de football.

Depuis plusieurs années, des incivilités ont lieu sur le terrain d'honneur et de nombreuses dégradations ont été constatées : barrières arrachées, mobiliers urbains enfoncés, traces de rodéos avec des motos...

Afin d'éviter tout ce désagrément et réduire les frais afférents aux réparations, il est proposé d'installer une clôture barreaudée autour du terrain d'honneur, et de solliciter la Région Rhône Alpes Auvergne pour une subvention au titre du dispositif de bonus – relance.

Cette opération pourrait ainsi être subventionnée à hauteur de 50% maximum avec

- Un plancher des dépenses subventionnables à hauteur de 3 000 € HT.
- Un plafond de dépenses subventionnables à hauteur de 200 000 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Fourniture et installation d'une clôture	39 534.00 €	Subvention Conseil Régional – Bonus-Relance	40 % sur la base de € 39 534.00 € HT	15 813.60 €
		Subvention F.F.F	40 % sur la base de € 39 534.00 € HT	15 813.60 €
TOTAL HT	39 534.00 €	TOTAL subventions attendues		31 627.20 €
TVA	7 906.80 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		15 813.60 €
TOTAL TTC	47 440.80 €	TOTAL TTC		47 440.80 €

Où cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** ;

- **D'APPROUVER** le projet d'installation d'une clôture autour du stade d'honneur de football » ;
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **47 440.80 € TTC**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître la participation financière du Conseil Régional au titre du dispositif Bonus-Relance, la participation de la Fédération Française de Football (F.F.F) et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** au Conseil Régional et à la Fédération Française de Football une subvention de **15 813.60 €** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A Grignon, le 12 Octobre 2020

Le Maire,
François RIEU.



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le